

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

Bonnevaux, le 23 mars 2017

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mars 2017

DELIBERATIONS

Présents : Marie Cécile Chandesris, Eric Dedieu, Frédéric Vidal, Yves Bove, Damien Loyal, Sabine Hurel, Victor Matalonga, Roseline Boussac,

Procurations :

Absents : Pascal Perquis, Bertrand Poincin

Secrétaire de séance : Eric Dedieu

SUBVENTIONS ETUDES 2017/2018

Le Conseil Municipal décide les aides suivantes aux études des élèves, apprentis et étudiants pour l'année scolaire 2017/2018 :

(Sont concernés les enfants habitant sur la Commune de Bonnevaux, fournissant un certificat de scolarité, un certificat de boursier et un justificatif de domicile avant le 1^{er} novembre 2017 et dont les parents sont non imposables) :

110 € pour les élèves du collège ;

150 € pour les élèves du lycée et les apprentis ;

190 € pour les étudiants.

Ont signé les membres présents ;

DISTRIBUTION BOIS PERSONNES AGEES

Le Conseil Municipal propose qu'il soit livré à chaque foyer dont les occupants sont âgés de plus de soixante-dix ans, du bois de chauffage sur demande simple des personnes concernées, en justifiant d'être non-imposable sur le revenu et résidant sur la Commune de Bonnevaux.

Chaque personne bénéficiera d'une aide correspondant à 3 stères de bois, avec une participation communale maximum de 55,00 € le stère sur présentation de la facture.

Ont signés les membres présents ;

SUBVENTION COMITE DES FETES DE BONNEVAUX 2017

En l'absence de Roseline Boussac, membre du Comité des Fêtes de Bonnevaux, le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante, pour les actions culturelles de 2017 du Comité des Fêtes de Bonnevaux : 500 €.

Pour : 6

Contre : 1

Ont signé les membres présents ;

SUBVENTION ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR 2017

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Les Restos du Cœur : 200 € .

Pour : 6

Contre : 1

Ont signé les membres présents ;

CONTRAT DE RURALITE

Après présentation par Madame Le Maire du projet de raccordement hybride fibre optique – faisceau hertzien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- du plan de financement relatif à l'installation d'un réseau internet hybride : fibre optique – réseau hertzien sur la Commune de Bonnevaux,
- suivant la plan de financement ci-dessous :

Subvention Fond de Soutien à l'Investissement Local 2017	40 351,56 €
Société R'Net	10 000,00 €
Autofinancement	2 000,00 €
Pour un total HT de	52 351,56 €

Pour : 7

Contre : 1

Ont signé les membres présents ;

SUBVENTION ECOLE AUJAC

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50,00 € par enfant soit une somme de 150,00 € à l'Association des Parents d'Élèves d'Aujac.

Ont signé les membres présents ;